

Déclaration d'engagement

envers le bien-être dans la profession juridique

Le 24 janvier 2024 se tenait le Sommet sur le bien-être, organisé par le Barreau du Québec. À l'issue de ce Sommet ont été produits la présente déclaration d'engagement ainsi qu'un plan d'action permettant de prioriser les efforts de chacun pour progresser vers une pratique du droit qui favorise l'équilibre psychologique et la santé globale de tous ses acteurs.

Définition

Le bien-être dans la profession d'avocat est défini comme étant un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle. Il se manifeste notamment par la gestion adéquate de la charge de travail, par le plaisir et la motivation à exécuter une tâche, et par le sentiment d'être utile et de bénéficier d'une reconnaissance.

Le bien-être dans la profession inclut le développement de relations saines et empreintes de bienveillance avec les collègues et un environnement de travail respectueux et authentique. Il ne peut être atteint que si la personne porte une attention particulière à sa santé mentale et physique la menant à gérer plus efficacement ses émotions et à appréhender sereinement les défis propres à sa profession.

Déclaration

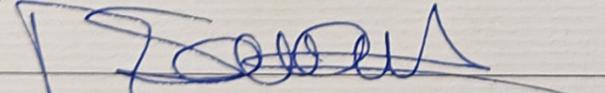
Les parties signataires jugent primordial de maintenir des standards élevés en matière de santé et de bien-être des avocates et des avocats, et considèrent que le bien-être dans la profession :

- contribue à la protection du public en assurant la compétence, l'intégrité et l'indépendance des services juridiques offerts à la population;
- prévient les risques de faute professionnelle, de négligence et de conflit d'intérêts causés par le stress, l'anxiété, la dépression, l'épuisement professionnel, le harcèlement, la discrimination, la violence et l'isolement;
- assure une meilleure conciliation travail-vie personnelle et favorise non seulement l'efficacité du professionnel ou de la professionnelle, mais contribue également à préserver son humanité et son empathie dans l'exercice de ses fonctions;
- permet de promouvoir des relations de travail harmonieuses et assure la pérennité de la profession par la rétention des talents;
- est une responsabilité partagée entre les individus, les organisations, les institutions et la société.

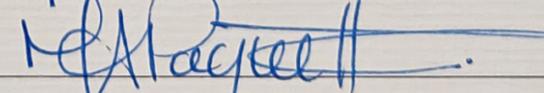
Considérant ce qui précède, les parties signataires s'engagent à :

- reconnaître, respecter et promouvoir le bien-être des acteurs de la justice comme une valeur fondamentale du milieu juridique;
- encourager et participer à la transformation et aux changements de la culture en matière de santé et de bien-être dans le milieu juridique;
- collaborer avec les autres acteurs du système juridique pour créer une culture du bien-être qui soit inclusive, solidaire et respectueuse de la diversité;
- favoriser la réalisation des initiatives contenues au plan d'action élaboré à l'issue du Sommet.

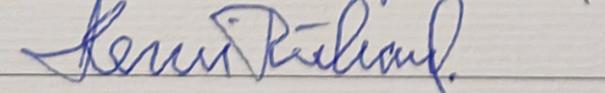
Signée à Montréal, le 6 novembre 2024


L'honorable Manon Savard
Juge en chef du Québec
Cour d'appel du Québec

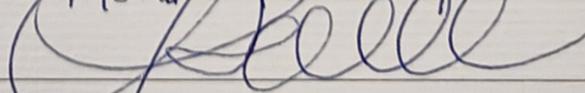
Signée à Montréal, le 4 novembre 2024


L'honorable Marie-Anne Paquette
Juge en chef
Cour supérieure du Québec

Signée à Montréal, le 4 novembre 2024


L'honorable Henri Richard
Juge en chef
Cour du Québec

Signée à Montréal, le 4 novembre 2024


L'honorable Nathalie Duchesne
Juge municipale en chef

Signée à Montréal, le 6 novembre 2024


M^e Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec